



à Madame la Rectrice
de l'Académie d'Orléans-Tours

Objet : Psy-EN EDA
(postes, formation,
échanges, évaluations,
conditions d'exercice)

Orléans, le 21 octobre 2019

Madame la Rectrice,

Le recrutement de contractuel·le·s Psy-EN EDA a été mis en œuvre dans l'académie ce qui est positif, mais ne semble pas encore suffisant face aux besoins. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer l'état des postes restant vacants après la rentrée et de nous dire s'il est prévu de recruter en cours d'année selon les remplacements à effectuer. En effet, les interventions hors secteur imposées à des personnels déjà surchargés afin de compenser les absences de leurs collègues mettent les Psy-EN en situation de forte tension, multiplient leurs lieux d'exercice et dégradent l'ensemble du service.

Les pratiques de recrutement semblent différentes selon les départements. Aussi nous demandons que le Rectorat puisse veiller à une meilleure équité des pratiques sur ce point.

Les Psy-EN EDA ne trouvent pas, dans le catalogue académique, des formations adaptées à leurs besoins.

Nous proposons qu'il y ait un recensement des besoins spécifiques en formations de ces personnels.

Les personnels EDA n'ont plus de regroupements professionnels. Précédemment, ces réunions, souvent trimestrielles, leur permettaient d'avoir des échanges de pratiques et de recevoir des informations de la hiérarchie sur les nouvelles directives. Ces réunions permettaient aussi d'inviter des représentants d'établissements ou d'organismes experts pour actualiser les connaissances des Psy-EN sur le tissu médico-social.

Nous souhaitons voir réinstaurer des réunions régulières animées par les inspecteurs notamment ASH.

Par ailleurs, il nous apparaît que plusieurs collègues n'ont pas bénéficié d'une évaluation conjointe par deux inspecteurs, comme cela est prévu dans les textes du PPCR. A nos yeux, cela accroît les risques de subjectivité et cette situation est d'autant plus dommageable que l'évaluation pour l'accès à la Hors Classe est pérenne.

C'est pourquoi nous demandons que l'administration veille à ce que, systématiquement, les entretiens d'évaluation pour les Psy-EN EDA soient bien menés par deux inspecteurs IEN et IEN ASH.

Dans notre académie, comme dans beaucoup d'autres, les conditions matérielles d'exercice des EDA sont très dégradées voire indignes : leurs interventions peuvent se faire dans une cantine ou un local à balais !

Nous revendiquons que cela cesse. Ces situations sont à la fois maltraitantes pour les personnels et non respectueuses pour les enfants et les familles, par rapport notamment à l'absolue nécessité de garantir la confidentialité des entretiens. De plus, les conditions de passation des bilans peuvent clairement altérer la fiabilité des résultats d'un enfant déconcentré ou parasité par le contexte.

Pour terminer, le financement des outils reste très problématique ; il est anormal qu'il relève de l'initiative de chaque personnel et que chacun doive quémander auprès de la mairie de son secteur.

Un état des besoins des personnels en matériel nous semble indispensable, afin de permettre à chaque collègue d'exercer ses missions dans des conditions correctes quel que soit son lieu d'exercice.

Veillez croire, Madame la Rectrice, en notre engagement pour la qualité du service public rendu par les Psychologues de l'Education Nationale.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel de Peyret', with a long horizontal flourish extending to the left.

Michel de PEYRET, Secrétaire académique